

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information règlementée

Whitestone Group

(ISIN : BE0003840577 – Code mnémorique « ROCK »)



Lasne, le 30 septembre 2021 – 18h00

PUBLICATION D'UN NOUVEAU DÉNOMINATEUR CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 24 septembre 2021 (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** »), les actionnaires de Whitestone Group SA (« **Whitestone Group** ») ont approuvé la fusion par absorption de Whitestone Partners SRL par la Whitestone Group (la « **Fusion** »). A l'occasion de la Fusion, 114.857.686 nouvelles actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale, ont été émises et le capital de Whitestone Group a été augmenté à concurrence d'un montant de EUR 4.016.441,92. En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'introduction d'un droit de vote double aux actions entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de Whitestone Group.

En application de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Whitestone Group publie le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote.

Situation au 30 septembre 2021 :

Total du capital	EUR 4.086.441,92
Nombre total de titres conférant le droit de vote*	117.861.211
Nombre de titres dotés du droit de vote double	6.625
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)*	117.867.836

** Whitestone Group détient 2.383.192 actions propres. Conformément à l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations, les droits de vote attachés à ces actions sont suspendus aussi longtemps que Whitestone Group les détiendra en portefeuille.*

Cette situation (le dénominateur) sert de base pour la déclaration des franchissements de seuils par les actionnaires (25%, 30%, 50%, 75% et 95% pour les sociétés cotées sur Euronext Growth).

En vertu de l'article 7:53 du Code des sociétés et des associations et de l'article 27, paragraphe deux des statuts de la Société, un double droit de vote est attribué aux actions de la société entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives. Le délai de deux ans commence à courir à la date où les actions sont inscrites au nominatif dans le registre des actions nominatives. La méthode retenue par Whitestone Group pour le calcul de la période de détention de deux années consécutives est la méthode LIFO (« last in, first out »), à savoir : pour un même actionnaire nominatif, les actions que ce dernier a acquises le plus récemment sont les premières actions qui seront déduites de son « panier d'actions » nominatives s'il vient à céder des actions à un tiers.

Toute action convertie en action dématérialisée ou transférée en propriété perd le droit de vote double à compter de sa dématérialisation ou de l'inscription de son transfert dans le registre des actions de la Société. Il est dès lors important que Whitestone Group soit tenue informée de toute cession d'actions

nominatives par le cédant et/ou le cessionnaire promptement lors de chaque transfert, afin de permettre à Whitestone Group de tenir à jour son registre d'actions nominatives et, par voie de conséquence, le nombre d'actions nominatives dotées du droit de vote double.

Contact

Monsieur Frédéric Pouchain
Administrateur-délégué
f.pouchain@whitestone.eu

A propos de Whitestone Group

Après une dizaine d'années passées au sein de la Compagnie Nationale à Portefeuille, Frédéric Pouchain et Sandro Ardizzone ont créé Whitestone Partners en 2012. L'appellation « Whitestone » est d'ailleurs inspirée de l'adresse du quartier général de la famille Frère, à savoir « rue de la Blanche Borne » mais aussi d'un des plus grands gestionnaires d'actifs au monde, « Blackstone ». A la genèse, Whitestone était impliqué dans la gestion d'actifs cotés (actions et obligations). Au fil des opportunités et des rencontres, Whitestone a étendu ses activités au secteur du *private equity*, en prenant des participations dans des PME non cotées situées pour l'instant en Belgique et Grand-Duché du Luxembourg. Son objectif est de créer de la valeur sur le long terme en y jouant le rôle d'actionnaire professionnel avec une implication au niveau de la gouvernance, la stratégie et le financement. Le groupe est actuellement actif dans quatre secteurs : les services financiers (négoce d'or, de matériaux précieux et de devises ainsi que la gestion d'actifs), les matériaux composites, le data solution & management, et le foodtech.

Pour plus d'informations, voir aussi www.whitestone.be.